

FORUM FONCIER AGRICOLE - 31/01/25

LA COMMUNE D'ANDUZE (30) CONTRIBUE À L'INSTALLATION DE DEUX FERMES MARAÎCHÈRES EN BIO

L'équipe municipale élue en 2020 défend un projet agricole ambitieux reposant sur la sauvegarde des terres agricoles et naturelles et la promotion d'une alimentation locale de qualité. Et c'est ainsi que, conformément à sa profession de foi, les élu.es s'attellent à relocaliser une production de légumes bio en installant deux maraichers d'une part sur des terres communales en friche mais fertiles et d'autres part suite à l'acquisition de parcelles situées dans le périmètre de captage communal d'eau potable. Préservation de la ressource en eau et production maraichères bio : deux enjeux majeurs !

situation



De géographie difficile, avec le plus souvent le risque inondation, le territoire d'Anduze est couvert par 50% de forêts et milieux naturels, 25 % de terres agricoles largement sous exploitées. En 2020, 7 exploitations agricoles avaient leur siège sur la commune, et la SAU avait diminué de 30% en dix ans, en particulier au profit de l'urbanisation.

Engagée sur la lutte contre l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols, la nouvelle municipalité élue en 2020 souhaite agir pour la préservation des terres agricoles, en s'appuyant notamment sur le PAT porté par le Département du Gard

étapes clés

Septembre 2020

- **Première réunion de la commission extra-municipale de l'agriculture et invitation des partenaires institutionnels et techniques (Safer, Conseil Départemental, Terre de Liens Languedoc Roussillon, Alès Agglomération, Addearg...)**
- **Manifestation de l'intérêt communal pour le projet agricole de l'équipe municipal.**

Automne 2020 > Hiver 2021

- **Accompagnement par Terre de Liens LR de la commission agricole à bien définir son projet agricole et les principales actions potentielles à mettre en œuvre**
- **Mise en place de la veille foncière (surveillance par la Safer, recherche active de terrains agricoles à acquérir avec deux premières tentatives sans suite)**
- **Identification d'une parcelle communale en friche pour une projet maraicher**
- **Achat d'une parcelle à destination de jardins collectifs**

contexte et impulsion

Dès 2020, une commission extra-municipale sur l'agriculture est créée. Elle est en charge d'initier et de formaliser une vraie politique agricole locale dont elle formalise le plan d'actions avec l'accompagnement de Terre de Liens Languedoc Roussillon. C'est dans ce cadre que se nouent des liens avec les agriculteurs locaux, mais surtout avec le Département du Gard et Alès Agglomération.

Le partenariat prend forme rapidement : une convention est signée avec le Département, la commune s'inscrit dans le Projet Alimentaire Territorial départemental. Plusieurs actions sont définies et menées par les élu.es, comme le soutien et le développement des jardins partagés communaux pour les habitants. Surtout, le souhait de développer les circuits alimentaires locaux est identifié comme prioritaire.



démarche et déroulé

Un travail de recherche de terres propices à une installation agricole commence donc dès le début du projet.

En premier lieu, une terre communale non valorisée est rapidement identifiée, idéal pour un projet d'installation.

Et par ailleurs, par le biais du système de surveillance Vigifoncier de la Safer, la commune cherche pendant un an d'autres pistes de foncier mis en vente par des particuliers. Le potentiel agricole des parcelles (eau, fertilité) est un des critères de choix, celui-ci étant évalué grâce à la présence d'agriculteurs au sein de la commission extra-municipale sur l'agriculture. Après un premier échec, la commune se positionne fin 2021, par l'intermédiaire de la Safer sur une parcelle de 2 ha, situé sur un périmètre de captage d'eau potable. La commune montre alors une grande détermination pour assurer une agriculture biologique sur ces parcelles notamment du fait de la présence du captage.

Printemps > Automne 2022

- **Positionnement de la commune sur une parcelle correspondant à sa recherche, recherche des porteurs de projets, discussion avec la Safer pour le choix d'un porteur de projet**

Début d'année 2023

- **Acquisition effective par la commune en janvier 2023**
- **Signature des BRE en avril 2023**

Printemps 2024

- **Mise en place de la production et des circuits de commercialisation**

facteurs de réussite

- L'impulsion précoce, dès 2020, de la commune, d'œuvrer en faveur de l'agriculture locale, de la protection des sols, son engagement sur le long terme dans le cadre du PAT.
- Dès lors, l'assistance précieuse des partenaires institutionnels (Terre de Liens, SAFER, CD30) et leur bonne compréhension des perspectives agricoles communales.
- La création de la commission extra municipale de l'agriculture, comprenant des élus mais aussi deux agriculteurs retraités expérimentés qui ont aidé à la sélection des bons candidats.
- La collaboration des deux maraîchers choisis, dans leur parcours d'installation.
- Toutes les terres, en friche depuis longtemps, en conversion bio immédiate.

difficultés

- La recherche permanente de financements.
- Une nouvelle équipe d'élus qui a besoin de temps pour intégrer de nouvelles compétences.
- L'importante charge de travail qui repose sur les élus : manque de moyens humains, en interne, pour le suivi administratif notamment (commune de 3500 habitants).

Le choix des projets agricoles:

Ce sont donc **deux terres** qui sont mises à dispositions par la commune pour deux projets d'installations!!

Un appel à candidature est envoyé et les candidatures sont reçues et étudiées par la commission agricole extra-municipale avec le soutien de Terre de Liens Languedoc Roussillon et de l'Addearg.

Après un an de recherche et discussions avec les différents partenaires, le maraîcher pour les nouvelles parcelles communales est choisi en automne 2022 et l'acquisition des terres effective en janvier 2023.

Et par ailleurs, le choix du maraîcher pour les terres déjà en propriété par la commune se porte sur une personne en recherche active de foncier agricole sur Anduze.

Les deux maraîchers signent des BRE en avril 2023.

La problématique du logement pour l'exploitant agricole est également prise en compte. La commune entreprend la rénovation d'un logement communal à destination d'un des maraîchers, en demande de logement. Le logement sera intégré au bail après rénovation en avril 2024.

résultats

Fruits et légumes sont écoulés dès 2024 sur le marché de plein vent hebdomadaire, sous forme de paniers, auprès de restaurateurs locaux. Le magasin BIOCOOP local soutient également l'écoulement de la production.

Avec l'arrivée des deux maraîchers, la commune a contribué à la création de deux activités agricoles sur un territoire où le nombre d'exploitations baissait inexorablement.

partenaires

Un projet multi partenaires !

Le Département du Gard, Alès Agglomération, la Safer, l'Addearg, la FD CIVAM du Gard, Terre de Liens Languedoc Roussillon, le GAL des Cévennes au Rhône, le collectif Terre vivante en Cévennes, Solidarités Paysans 30, Biocoop Anduze

perspectives

- Pour poursuivre la démarche de veille foncière:
 - > La commission extra municipale de l'agriculture a le projet de réaliser la procédure de « Biens Vacants Sans Maîtres »,
 - > D'autres terres communales de moins bon potentiel, identifiées, restent éligibles à des cultures moins exigeantes (PPMA) voire une petite activité d'élevage.
 - La commune envisage, dès que possible, de porter la réalisation d'une cantine scolaire certifiée, qui serait un important débouché pour les productions locales.
 - Dans un soucis de garder un lien avec les porteurs de projets, une visite annuelle est réalisée sur les fermes.

CONTACTS

Terre de Liens Languedoc Roussillon

lr@terredeliens.org

09 70 20 31 18